



**COMMUNE DE PRANGINS**  
**MUNICIPALITÉ**

**PRÉAVIS No 44/09**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE  
FR. 76'000.—, EN AUGMENTATION DU CRÉDIT DE  
FR. 1'741'000.— (PRÉAVIS 78/06 ET 26/07), QUI  
LE PORTE À FR. 1'817'000.—, EN VUE DE LA  
CRÉATION D'UN BÂTIMENT POUR LE SERVICE DE  
LA VOIRIE ET L'AMÉNAGEMENT FINAL DU PARKING**

**ANDRÉ FISCHER, MUNICIPAL RESPONSABLE**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Préambule**

Dans ses séances du 26 septembre 2006 et 5 décembre 2007, le Conseil communal de Prangins a accordé, par les préavis municipaux Nos 78/06 et 26/07, des crédits totaux de Fr. 1'741'000.-- en vue de la création d'un bâtiment pour le service de la voirie et l'aménagement final du parking. Pour mémoire, le crédit complémentaire portait sur les postes suivants : Passage d'un chauffage à gaz à un chauffage à bois, réfection des places de parc, clôture et portail.

Le mobilier (établis, rangement, outillage, armoires, etc) a été porté dans le compte d'exploitation 2008. CE poste n'avait pas été prévu dans la réalisation du bâtiment. D'autre part, sa durée d'amortissement n'est pas la même que celle du bâtiment.

Le service de la Voirie et des Espaces verts a pris possession des locaux en avril 2008. Le décompte définitif est actuellement établi. Des plus values, à hauteur de Fr. 76'000.--sont comptabilisées. Elles se répartissent en :

### **A. Maçonnerie et canalisations**

Les raccordements aux collecteurs d'eau et au réseau électrique ont posé problèmes.

- Tranchées plus profondes ou plus longues que prévues, dues à des différences de niveaux, pour aller chercher les conduites existantes.
- L'évacuation de l'installation de traitement des eaux de lavage est complexe. Plusieurs fosses ont été créées, nécessitant des fouilles et remblayage au sable.
- Raccordement de la fosse de benne à déchets végétaux.
- Création d'un lave-bottes et des conduites d'évacuation.
- Piquage de l'enrobé en surépaisseur (jusqu'à 25cm) et évacuation comme déchets spéciaux.

### **B. Réseaux électrique, prestations supplémentaires**

La complexité des installations a nécessité des travaux non prévus dans la soumission. Elles concernent :

- Régulation de la chaudière à bois.
- Luminaires de meilleure qualité et plus performants.
- Connexions d'installation technique telles que : porte de garage (sécurité), traitements des eaux, hypromat, aérochauffeurs.

### C. Réfection des places de parc et marquages

- Dégrappage de l'enrobé en surépaisseur et évacuation comme déchets spéciaux.
- Agrandissement de la cour de service intérieure de la voirie.
- Préservation de l'entourage de l'arbre pour en assurant la pérennité
- Sous-sol de l'enrobé du hangar provisoire de mauvaise qualité, entraînant l'amélioration de la sous-couche.

### D. Changement du lift hydraulique

Le lift monté d'origine était un lift à deux colonnes. A l'usage, le choix ne s'est pas avéré judicieux. Il a été changé contre un lift à quatre colonnes. Le fournisseur n'a facturé que la différence de prix, reprenant l'ancien au prix du neuf.

## 2. Descriptif des plus-values

La description des plus-values correspond à la situation réelle connue à ce jour.

Les surcoûts se montent à :

Maçonnerie et canalisations	Fr.	49'000.--
Réseau électrique, prestations supplémentaires	Fr.	15'000.--
Réfection des places de parc et marquages	Fr.	9'300.--
Changement du lift hydraulique	Fr.	2'700.--
<b>Total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>76'000.--</b>

## 3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 44/09 concernant la demande d'un crédit complémentaire de Fr. 76'000.--, en augmentation du crédit de Fr. 1'741'000.-- (préavis No 78/06 et 26/07) qui le porte à Fr. 1'817'000.--, en vue de la création d'un bâtiment pour le Service de la voirie et l'aménagement final du parking,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

- 1) d'adopter le préavis municipal No 44/09 concernant la demande d'un crédit complémentaire de Fr. 76'000.--, en augmentation du crédit de Fr. 1'741'000.-- (préavis No 78/06 et 26/07) qui le porte à Fr. 1'817'000.--, en vue de la création d'un bâtiment pour le Service de la voirie et l'aménagement final du parking,
- 2) d'accorder un crédit de Fr. 76'000.-- pour la réalisation des travaux en question,
- 3) d'accorder un crédit de Fr. 1'759'000.-- pour la réalisation de l'ouvrage, dont Fr. 85'700.-- à imputer sur le préavis 87/89 pour l'aménagement final du parking et Fr. 1'731'300.-- concernant les préavis 78/06, 26/07 et 44/09 en vue de la création d'un bâtiment pour le service de voirie,
- 4) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h), du Règlement du Conseil communal, et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs,
- 5) de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de Fr. 57'710.--, par année, calculé sur Fr. 1'731'300.--, au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 16 mars 2009, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



H.-R. Kappeler



Le Secrétaire



A. Zähringer